

13.02.2025 – 09:00 Uhr

ZIP.ch saisit le Tribunal administratif fédéral contre la COMCO

Lausanne (ots) -

ZIP.ch annonce avoir fait recours au Tribunal administratif fédéral contre la décision de la COMCO niant les abus commis par Swisscom Directories (localsearch) sur le marché du référencement des entreprises en ligne

En 2019, Swisscom Directories a lancé son produit Swiss List dans le cadre de partenariats avec Google et Bing qui lui ont permis de prendre le contrôle et de compléter au moins 150'000 fiches Google Business Profile (anciennement Google My Business) et Bing Places for Business, respectivement de créer de nouvelles fiches, sans le consentement des entreprises concernées.

Avec l'activation automatique du contrat Swiss List Starter, Swisscom Directories va :

- Imposer, à un prix triplé, un jumelage forcé entre le référencement sur l'annuaire local.ch et les référencement sur les annuaires de Google et Bing (à l'origine gratuits).

Cela, sous la menace de la perte du référencement par rubrique sur l'annuaire local.ch (par ex. coiffure, restaurant, garage, etc.) en cas de résiliation du contrat Swiss List.

- Détourner les liens des sites internet affichés dans les inscriptions de Google et Bing vers l'annuaire local.ch en s'appropriant ainsi le trafic internet naturel des entreprises concernées.

Cela, pour imposer la signature du contrat Swiss List Standard - 17x plus cher que le référencement d'origine pour une rubrique sur l'annuaire local.ch - seul moyen pour les entreprises victimes de récupérer le trafic internet naturel de leur inscription sur Google ou Bing vers leur propre site internet.

Des pratiques abusives contre les PME

Dans le contexte de ces contrats Swiss List non sollicités, Swisscom Directories n'hésitera pas à envoyer plusieurs rappels de paiement, à faire appel à une société de recouvrement et à déréférencer les entreprises récalcitrantes en les privant de leur rubrique sur l'annuaire local.ch.

Au-delà de ces pratiques inacceptables pour les entreprises visées, les produits SWISS LIST ont eu pour conséquences sur le plan de la concurrence :

- D'une part, la fin de la concurrence entre les annuaires de Swisscom Directories et ceux de Google et Bing, soit les plateformes les plus puissantes du marché ;
- D'autre part, une entrave massive à l'égard des concurrents comme ZIP.ch qui, du jour au lendemain, se sont vus privés de la possibilité d'offrir des produits en lien avec les fiches

de Google et Bing à un bassin de clientèle représentant la majeure partie des entreprises suisses susceptibles d'investir dans leur référencement en ligne.

Une clôture d'enquête injustifiée

Or, en contradiction flagrante avec les éléments du dossier, la décision de la COMCO retient qu'il n'existe pas d'indice permettant de conclure à l'existence d'accords entre Swisscom Directories, Google et Bing et donc à l'existence d'une position dominante collective qui permettrait de sanctionner les abus résultant des produits Swiss List.

Cette décision est d'autant plus choquante que, selon la COMCO, l'enquête avait en particulier pour objet la conception du produit Swiss List et la mise à disposition des données d'annuaire de Swisscom Directories à d'autres entreprises. Or, le produit Swiss List Starter est précisément le résultat, d'une part, d'une prise de contrôle par Swisscom Directories des inscriptions Google Business Profile et Bing Places for Business et, d'autre part, du transfert des données d'annuaires de Swisscom Directories aux annuaires de Google et Bing.

Pour ces raisons, ZIP.ch a pris la décision de recourir au Tribunal administratif fédéral contre la décision de la COMCO du 24 juin 2024 de clore l'enquête contre Swisscom Directories.

Des abus de position dominante supplémentaires

Dans le cadre de son recours, ZIP.ch fait en outre valoir que Swisscom Directories abuse de sa position dominante dans la gestion des données d'annuaires régulées - soit l'inscription gratuite dont chaque abonné au téléphone a droit aux termes de la législation - pour vendre ses produits commerciaux avant que tout autre concurrent ne soit en mesure de le faire et qu'elle a également entravé ZIP.ch, dès son entrée sur le marché des annuaires en ligne, en lui livrant des données d'annuaires régulées volontairement incomplètes.

Alexandre de Senger, CEO de ZIP.ch, souligne : *" le lancement en 2019 des produits Swiss List a constitué une fraude commerciale sans précédent tant à la loi sur les cartels qu'à la loi contre la concurrence déloyale avec a minima 150'000 entreprises victimes. Sur le plan de la concurrence, Swisscom Directories abuse depuis sa création de sa position dominante sur plusieurs marchés pour empêcher le développement d'offres concurrentes "*.

Dans le cadre de ses investigations complémentaires, ZIP.ch a également découvert que la rubrique - qui sert à organiser un annuaire en fonction des activités (coiffure, restaurant, garage, etc.) et qui faisait partie des données d'annuaires régulées gratuites depuis 2001 au moins - a été retirée, avec effet au 1er janvier 2015, de la liste des données régulées de l'art. 11 de l'Ordonnance sur les services de télécommunication dans des circonstances qui pourraient être constitutives de gestion déloyale des intérêts publics et pourraient justifier une enquête des autorités compétentes.

Dans le cadre de son recours, ZIP.ch conclut notamment à l'annulation des contrats Swiss List et des contrats intégrant Swiss List dont le produit DigitalOne.

Contact:

À propos de ZIP.ch SA:

Lancée en 2015, ZIP.ch est une agence de marketing digital spécialisée dans le référencement en ligne des PME.

Pour toute information complémentaire :
press@zip.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100059560/100928772> abgerufen werden.